

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA20-(C-4.1)-014**

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

---

A la séance ordinaire du 7 juillet 2020, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

- La mise à sens unique, vers l'ouest, de l'avenue Fernand-Forest, entre le boulevard Rodolphe-Forget et la 41<sup>e</sup> Avenue et la mise en place de la signalisation appropriée;
- L'aménagement, sur cette portion de l'avenue Fernand-Forest, d'une bande cyclable pour les cyclistes circulant en direction est, ainsi qu'une zone tampon tout en maintenant la piste cyclable sur chaussée désignée en direction ouest
- De conserver en place toute autre signalisation en vigueur

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---